

Règlement d'ordre interne

1. Critères d'Admission

Tous les enfants âgés entre 2 et 12 ans habitant la commune de Junglinster et bénéficiant d'une carte d'adhésion aux « chèques-services accueil » peuvent profiter du Projet « Jonglënster Gutt Drop ».

2. Inscriptions

Toutes les familles habitant la commune de Junglinster peuvent profiter de cette offre n'importe leur situation familiale, professionnelle ou sociale. Néanmoins avant toute inscription pour une des prestations offertes par le « Jonglënster Gutt Drop », une famille doit bénéficier d'une carte d'adhésion au « chèque-service accueil », individuelle pour tout enfant à inscrire. Cette adhésion, délivrée par l'Administration Communale, est gratuite et vaut pour une durée de douze mois. Elle doit être renouvelée annuellement.

Pour inscrire leur(s) enfant(s) au « Jonglënster Gutt Drop » les parents doivent se rendre sur le site internet du SEA « Päiperlék » pour y effectuer l'inscription en ligne et signaler leur accord avec le règlement d'ordre interne. Lors de la première séance, les parents doivent remplir une fiche de renseignement.

Une grande flexibilité concernant les inscriptions est offerte aux familles. L'enfant est inscrit, en principe, de vacances scolaires à vacances scolaires. Des changements ou l'annulation d'une inscription sont toujours possibles en prévenant les responsables du « Jonglënster Gutt Drop » par e-mail ou téléphone.

Toute famille peut faire son inscription pendant la période d'inscription. Toutefois des admissions ne peuvent se faire que si des places libres sont disponibles, car le nombre d'enfants accueillis par cours est fixé dans l'agrément ministériel respectif.

Une liste d'inscription et d'attente est gérée par un responsable du « Jonglënster Gutt Drop » pour chaque activité.

3. Horaires

Les horaires ainsi que les lieux des activités seront communiqués aux parents d'enfants sur le site www.paiperlek.lu, en cas de changement les parents seront prévenus en temps utile par e-mail ou téléphone.

4. Sorties

En cas de sorties des frais de participation supplémentaires éventuels seront possibles et communiqués aux parents sur le site www.paiperlek.lu ou par e-mail.

Pour les inscriptions aux **excursions à l'étranger** les parents s'engagent à remettre une « autorisation parentale » établie par l'administration communale respective à leur domicile et de munir leurs enfants de leur carte d'identité.

En cas d'absence de cette autorisation au jour du départ la participation de l'enfant sera refusée.

5. Responsabilités des parents

- Les parents doivent amener et venir chercher leur(s) enfant(s) au Hall Sportif. Dès que le(s) parent(s) sont présents au Hall Sportif ou à un autre point de rassemblement, l'enfant est considéré être sous leur responsabilité. Les responsables du « Jonglënster Gutt Drop » ne laisseront pas partir un enfant pour rejoindre son tuteur en dehors du bâtiment, sauf si une autorisation parentale a été signée.
- Les responsables du « Jonglënster Gutt Drop » demandent aux parents de respecter les horaires et l'heure de début et de fin des cours.
- Pour des raisons d'organisation une présence régulière est favorable. En cas de maladie ou d'absence d'un enfant, les parents sont priés de prévenir les responsables du « Jonglënster Gutt Drop ».
- En cas de problèmes disciplinaires, de non-paiement répété et de non-respect du règlement d'ordre interne, les responsables du « Jonglënster Gutt Drop » se réservent le droit d'exclure un enfant des activités.
- L'équipe éducative du « Jonglënster Gutt Drop » vous serait très reconnaissante de ne pas assister au cours ou d'être présent ni dans le hall sportif, ni dans la piscine, ni sur les gradins pour éviter que l'attention des enfants soit attirée plus par les spectateurs que par les activités sportives. Des exceptions peuvent être faites en accord avec les responsables du « Jonglënster Gutt Drop » (p.ex. : première participation).

6. Contact avec les parents

Pour établir une relation de confiance entre les parents et le personnel éducatif, les deux parties s'engagent à garder un contact intense. Le personnel est disponible pour des entretiens, reste à l'écoute, compte à la collaboration des parents et propose des réunions en cas de problèmes.

7. Tarifs

Le « Jonglënster Gutt Drop » adapte les modalités du système « chèque- service accueil ».

(www.chèqueservice.lu)

7.1. Chaque inscription à un de nos cours est obligeante et sera facturée.

7.2. Chaque inscription au programme de vacances est obligeante et sera facturée.

7.3. Les absences justifiées ne seront pas facturées.

Pour garantir un bon fonctionnement et une préparation adaptée au nombre d'enfants présents au cours, nous vous serions reconnaissants à signaler les absences de vos enfants en temps utile par e-mail ou téléphone.

8. Généralités

- Le « Jonglënster Gutt Drop » a souscrit les assurances nécessaires pour couvrir les risques d'accident et les dégâts de responsabilité civile. Cependant celles-ci ne couvrent pas les lunettes des enfants, ni les accidents ou blessures résultant de lunettes. De même le prestataire décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets personnels.
- Lors d'une urgence médicale, les responsables du « Jonglënster Gutt Drop » se réservent le droit de contacter un médecin ou la permanence d'un hôpital (voir fiche de renseignement). Parallèlement les responsables du « Jonglënster Gutt Drop » informent les parents.
- En cas de maladie d'un enfant les parents sont tenus de le garder à la maison.